

SOLIDAIRES groupe RATP

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris

Tel: 06 18 86 48 79

contact@solidaires-grouperatp.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES SYNDICALISTES EMPLOYEURS DU CE RATP CRIMINALISENT L'ACTIVITE SYNDICALE

Les délégués du personnel et syndicalistes au Comité d'Entreprise (CE) subissent les foudres d'une direction composée d'élus RATP. Licenciements injustifiés, pour certains et entraves à l'exercice militant pour d'autres.

Après de nombreuses relances de SOLIDAIRES, quant à l'atteinte à la santé physique et mentale des salariéEs du restaurant de Bercy (siège de la RATP), voyant le manque de réaction de sa direction (composé d'éluEs et syndicaliste RATP), **Sébastien Délégué du Personnel (DP) déposait un droit d'alerte des DP.** Nul question de rester les bras ballants, d'autant plus qu'un salarié avait tenté de mettre fin à ses jours. **Surprise, les syndicalistes élus refusent de mettre en oeuvre le droit d'alerte.** Ce qui est illégal et constitue une entrave à l'activité des DP. **Il a fallu plusieurs actions en justice, gagnées par SOLIDAIRES, pour les obliger à respecter le droit.**

Sébastien avec son équipe syndicale a continué son activité militante. Questions DP, après questions DP, les organisations pathogènes du travail, les difficultés d'exercice du métier sont abordées. Ainsi pour calmer les plus convaincus par leur mission, la direction criminalise l'activité de représentation du personnel.

Après la procédure récente de licenciement de Mohamed, élu DP SOLIDAIRES, le Comité d'Entreprise tente de faire payer le droit d'alerte DP à SOLIDAIRES en convoquant Sébastien représentant syndical et DP SOLIDAIRES à un entretien disciplinaire le jeudi 21 juin 2018.

SOLIDAIRES groupe RATP condamne la criminalisation du militantisme et appelle à un rassemblement le jeudi 21 juin devant à 15h00 devant le siège du comité d'entreprise à Bagnolet.